



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

Début de la séance : 18h30

## Ordre du Jour :

- Désignation du Secrétaire de séance.
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/02/2022.
- Installation d'un nouveau Conseiller municipal
- BP2022 : Débat d'Orientations Budgétaires.
- Élections présidentielles.
- Cession de parcelles communales à titre gratuit à la Gaule paloise, suite à erreur matérielle (*délibération*).
- Révision du RIFSEEP (*délibération*).
- Questions diverses.

**Présents :** CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, MARTIN Pascal, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine, HUY Patrice.

**Absents excusés :** LHOSPICE Catherine est excusée, LABESSOUILLE Julie a donné procuration à Mme MAINE-DUBOURG Sylvie,

**Date de la convocation et d'affichage :** 25 mars 2022

**Secrétaire de Séance :** Mme GOMES Annabelle

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de M. MARQUINE Gaëtan, reçue en mairie le 24 mars 2022, il convient de désigner un nouveau Conseiller.

Mme SAPENE Carole est donc installé à compter de ce 30 mars 2022, le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence et tous les documents inhérents (lettre de démission, tableau à jour) seront transmis à Mme SUZETTE Sylvie, membre du cabinet du Préfet des Pyrénées-Atlantiques 6 Section vie politique.

## 2022-012 CESSION DE PARCELLES COMMUNALES A LA GAULE PALOISE A TITRE GRATUIT SUITE A ERREUR MATÉRIELLE

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune est propriétaire de deux parcelles cadastrées section A n°2067 et 2071 situées au lieu-dit Arribets.

Ces parcelles ont été omises lors de l'échange intervenu avec la société dénommée AAPPMA "LA GAULE PALOISE", aux termes de l'acte en la forme administrative signé le 13 novembre 2008.

Compte tenu de cette omission, de la faible superficie de ces parcelles (23 et 65 m<sup>2</sup>) et du fait qu'elles se retrouvent aujourd'hui complètement enclavées dans la propriété de la société susnommée, il convient de régulariser la situation par une cession à titre gratuit au profit de ladite société

**MAIRIE DE MONTAUT**



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

**DÉCIDE** de céder à titre gratuit compte tenu des raisons exposées ci-avant des parcelles cadastrée section A n° 2067 et 2071 d'une superficie respective de 23 et 65 m<sup>2</sup> au profit de la société AAPPMA "LA GAULE PALOISE".

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et Mme PRAT Séverine, 1<sup>ère</sup> adjointe, de signer l'acte en la forme administrative inhérent.

**DOB**

Mme PRAT Séverine présente le Débat d'Orientations Budgétaires qu'elle a élaboré. Ce document est consultable.

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Il s'agit de commencer à préparer l'organisation des prochaines élections présidentielles qui se tiendront les 10 et 24 avril 2022, notamment en procédant à l'établissement d'un planning.

La séance est levée à 20h30

**SIGNATURES**